pistes solidaires

EUROPE DIRECT
Pau Pays de l'Adour

L'État de droit dans l'Union européenne

Avez-vous déjà entendu parler de l'État de droit, une valeur fondamentale partagée par les 27 États membres de l'UE ?

Qu'est-ce que l'État de droit ?

L'État de droit signifie que tout le monde est protégé de la même manière par la loi.
Il empêche les autorités d'utiliser leur pouvoir de façon arbitraire et garantit le **respect des droits et libertés fondamentaux de chacun.**

Comment est-il "évalué" ?

- **Système judiciaire** : dans quelle mesure est-il indépendant et efficace ?
- Mécanismes de **lutte contre la corruption.**
- **Liberté de la presse**
- Systèmes de contrôle et d'équilibre, comme le contrôle judiciaire.

Comment le respect de l'État de droit varie à travers l'UE

IMPORTANT !

L'État de droit nécessite des **juges indépendants** qui ne sont pas soumis au contrôle du Gouvernement.

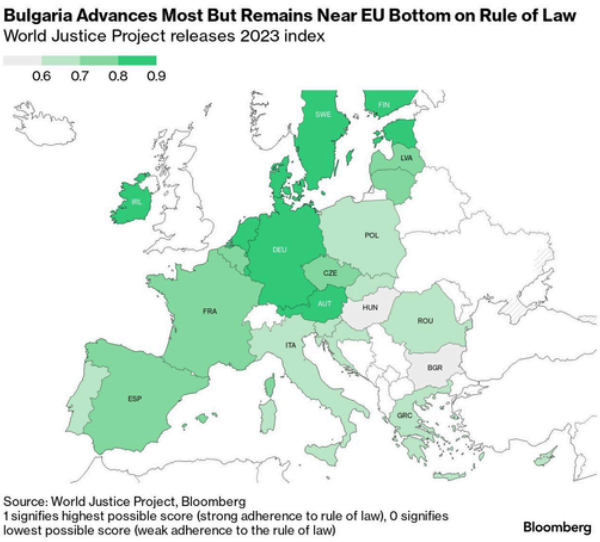

Que se passe-t-il lorsqu'un pays viole l'État de droit ?

Il n'existe **aucun dispositif permettant d'exclure** un État membre de l'UE.

Après une procédure longue et complexe, **ses droits de vote peuvent être suspendus** ; il ne pourrait alors plus participer à aucune décision. Cela ne s'est jamais produit.

Un nouveau mécanisme a été instauré en 2021. Il permet de **suspendre le financement d'un pays jusqu'à ce qu'il adhère aux valeurs de l'UE.** Cette suspension des fonds a été mise en œuvre à l'égard de la Hongrie.

Que cela signifie-t-il pour vous ?

1. **L'État de droit ne doit pas être considéré comme acquis.**
2. **Votre vote, tant au niveau national qu'européen, décide qui exercera le pouvoir et veillera au respect de l'État de droit.**
3. **Vous pouvez contester et demander à vos députés européens de s'opposer à toute violation des droits de l'homme au sein de l'UE.**

Quelques illustrations

En Grèce, on constate une intensification de la surveillance et du **piratage visant les professionnels des médias, des poursuites abusives à l'encontre de ces derniers ainsi que des militants**, ainsi que deux **meurtres non résolus de journalistes** au cours de la dernière décennie.

L'indépendance judiciaire, en particulier celle des juges de la Cour suprême (Kúria), a été affaiblie par les **pouvoirs discrétionnaires** accordés au président de la Kúria pour nommer les juges et répartir les affaires.

Source : Eur-Lex,
Promouvoir et préserver les valeurs de l'UE [https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/promouvoir-et-sauver-les-valeurs-de-l-ue.html]